



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0204**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration des bâtiments d'hébergement (tranche 1) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0204**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Restructuration des bâtiments d'hébergement (tranche 1) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Construit pour l'essentiel au début des années 1960 sur une emprise prélevée sur le Parc de Parilly à Bron, l'IDEF comprend 23 bâtiments pour une surface bâtie de 23 500 m², répartis sur une quinzaine d'hectares. Il accueille environ 300 enfants (de 0 à 18 ans) qui lui sont confiés sur décision judiciaire ou administrative. Trois cent cinquante agents travaillent sur le site, qui reste ouvert toute l'année et 24 heures sur 24.

Un nouveau projet d'établissement a été lancé à l'automne 2017. Ses objectifs généraux sont d'améliorer la prise en charge des enfants accueillis, de maîtriser les coûts de fonctionnement, d'améliorer les conditions de travail des agents, de fluidifier les relations entre les services et clarifier le fonctionnement de la ligne managériale. Le projet d'établissement a été validé par l'ensemble des instances.

L'organisation de l'accueil des enfants consiste désormais à les regrouper par tranches d'âges, en cohérence avec celles de l'Éducation nationale, mais en rupture avec la pratique des groupes "verticaux", regroupant des enfants d'âges différents, qui a longtemps prévalu à l'IDEF. Ce projet a un impact fort sur l'organisation du travail des agents et est en cours de déploiement.

Hors pouponnière et accueil mère-enfant, qui ont déjà fait l'objet d'une remise à niveau, l'ensemble des autres bâtiments date de l'origine du site et présente ainsi de nombreux problèmes : vétusté, obsolescence, inadaptation aux évolutions des modes de prise en charge. Par contre, des locaux existants mais non occupés offraient des opportunités pour accueillir assez rapidement de nouvelles unités de vie, sans devoir attendre la création de nouvelles surfaces. À ce propos, 11 unités de vie étaient aménagées pour accueillir des enfants, alors que le projet de l'établissement en prévoit à terme 14 : le regroupement des enfants par tranches d'âges, d'une part, et le souhait d'augmenter la capacité globale d'accueil de l'IDEF, d'autre part, expliquent cette augmentation du nombre de groupes. Enfin, il convient de rappeler que cette 1^{ère} tranche de restructuration des bâtiments d'hébergement était à réaliser en urgence, pour répondre à des besoins qui s'expriment dès à présent.

II - Projet

Afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'IDEF au plus tôt, il était nécessaire de mettre en adéquation les bâtiments et donc de réaménager et de mettre en conformité les bâtiments d'hébergements existants, mais aussi d'aménager rapidement les 3 unités de vie manquantes dans le cadre bâti existant non occupé. Le niveau d'aménagement devait intégrer le caractère transitoire de ces locaux pour environ 6 à 8 ans, tout en permettant un usage sécuritaire et réglementaire, jusqu'à la construction de bâtiments neufs.

Le financement de ces travaux a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme en 2018. Les locaux identifiés sur le site pour le déploiement de ces 3 nouvelles unités de vie sont localisés dans le bâtiment G1, la villa K2 et à l'étage du bâtiment A.

De plus, la mise en place rapide du projet d'établissement souhaitée par l'IDEF nécessitait aussi de s'adapter aux locaux d'hébergement existants moyennant quelques travaux, notamment sur les espaces sanitaires de 2 bâtiments H1 et H4 afin de permettre la mise en adéquation de leur taille avec l'âge des enfants qui sont accueillis sur ces bâtiments.

Les travaux ont débuté en juin 2019 et se poursuivent. Au cours de leur réalisation et comme souvent dans le cadre bâti existant, des modifications ont dû être réalisées pour répondre aux contraintes techniques rencontrées en cours de chantier, à l'obsolescence d'installations techniques non repérée initialement, aux demandes supplémentaires des occupants, à la découverte de matériaux amiantés non repérés initialement ou encore suite à une intrusion des jeunes hébergés sur le site et à la dégradation d'installation existante initialement conservée (voir tableau ci-annexé).

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, un projet de déconstruction-reconstruction devra être lancé afin de permettre un accueil adapté des enfants sur l'IDEF. En effet, au-delà de leur vétusté, tous les locaux d'hébergement actuels comportent des chambres en étage et des pièces de vie commune en rez-de-chaussée, ce qui complique la surveillance des enfants pour les éducateurs. Les locaux sanitaires ne sont pas adaptés à la mixité des groupes. Une réflexion sur les futures unités de vie est d'ores et déjà lancée : la rédaction d'un référentiel a débuté ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur d'implantation de ces unités de vie sur le site de Bron. Ces documents serviront de base pour initialiser les études nécessaires aux évaluations financières du coût des opérations de démolition-construction des unités de vie du site. Pour les élaborer, il a été prévu de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (programmiste) externe. Une enveloppe financière de 200 000 € avait été réservée à cet effet.

coût initial total du projet budget principal : 1 475 000 € TTC		
montant initial individualisé	1 475 000 € TTC	- travaux : 1 275 000 € TTC - études (programmiste) : 200 000 € TTC
coût total du projet budget principal : 1 988 450 € TTC		
montant complémentaire à individualiser	513 450 € TTC	- travaux : 1 788 450 € TTC - études : 200 000 € TTC

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve les travaux supplémentaires dans le cadre de la restructuration des bâtiments d'hébergement de l'IDEF à Bron.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance pour un montant de 513 450 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 513 450 € en dépenses en 2020 sur l'opération n° 0P35O7004.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 988 450 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.